



Taxe d'Apprentissage 2008

Annonce de Versement

Vous avez décidé de verser votre Taxe d'Apprentissage 2008 à l'IAE Aix-en-Provence Graduate School of Management – Université Paul Cézanne Aix-Marseille III.

DEPUIS 2006, IL EST OBLIGATOIRE D'EFFECTUER VOTRE VERSEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN ORGANISME COLLECTEUR DE TAXE D'APPRENTISSAGE (OCTA).

■ **Versement au titre du hors quota (barème) de votre taxe :** l'IAE Aix-en-Provence peut recevoir la totalité de la Taxe d'Apprentissage des Catégories C (niveau I - Bac+5 à Bac+8) et B (niveaux II et III - Bac+2 à Bac+4), et -par la règle du cumul- des Catégories A (niveaux IV et V - Bac, BT, BP / CAP, BEP) + B + C, à l'OCTA de votre choix.

■ **Versement au titre du quota :** pour nos Masters en apprentissage au CFA Epure Méditerranée - 8 rue St Barbe, 13001 Marseille

■ **Nom de votre société :**

■ **Adresse :**

■ **Montant de votre versement (en Euros) :**
en barème pour les Catégories C et B et par la règle du cumul pour les Catégories A + B + C.

■ **Organisme collecteur que vous avez choisi :**

■ **Au dos du formulaire officiel de l'OCTA, dans la rubrique « versements », notifiez bien « IAE Aix-en-Provence » et précisez :**

- les catégories (« C » et « B » et « A + B + C » par la règle de cumul)

- le montant : si vous ne le connaissez pas et si vous désirez que nous bénéficions du maximum de votre Taxe d'Apprentissage, merci de mentionner « le maximum dans sa totalité à l'IAE Aix-en-Provence ».

DATE LIMITE DE VERSEMENT : 28 FEVRIER 2008

Merci de nous retourner ce document :

■ **Par courrier : Service Taxe d'Apprentissage**
IAE Aix-en-Provence
Clos Guiot – Puyricard
CS 30063
13089 Aix-en-Provence Cedex 2

■ **Par fax : 04 42 28 08 00**

■ **Contact : Marie-Christine Merle : 04 42 28 08 47**

Nous vous remercions par avance de votre contribution au développement de l'IAE Aix-en-Provence Graduate School of Management.